



**Etat des lieux  
Proposition en vue de la  
Reprise de l'école le mardi 12 mai 2020**

Au regard des éléments en notre possession au 30 avril 2020 :

- une prérentrée devrait avoir lieu le 11 mai pour les enseignants ;
- les taux d'encadrement ne dépasseraient pas les 15 élèves par classe élémentaire et 10 en maternelle ;
- les élèves rentreraient de façon progressive à partir du 12 mai ;
- les groupes par classe seront établis suite au retour du sondage et des directives ministérielles et sanitaires à venir ;
- information aux familles entre le 5 et le 7 mai du jour de rentrée et du planning hebdomadaire de votre enfant ;
- l'organisation pédagogique pourrait prévoir des temps en présentiel et à distance ;
- une souplesse serait laissée aux territoires pour apprécier la progressivité de la reprise ;
- les écoles et le centre de loisirs seront entièrement désinfectées les 5 et 6 mai.

-----  
En lien avec l'équipe pédagogique, le centre de loisirs et l'association Paroles, nous vous proposons :

**L'école 2 à 4 jours par semaine :**

- lundi mardi groupe de 15 élèves maximum en élémentaire, 10 en maternelle
- jeudi vendredi nouveau groupe de 15 élèves en élémentaire, 10 en maternelle
- lundi, mardi, jeudi vendredi si le nombre d'inscrits n'excède pas 15 élèves en élémentaire, 10 en maternelle
- désinfection de l'école le mardi et le vendredi soir

Groupes établis par les enseignants avec regroupement des fratries sur les mêmes jours dans la mesure du possible.

Un nouveau protocole pédagogique à distance sera proposé pour les enfants ne reprenant pas l'école.

L'entrée dans les écoles sera exclusivement réservée aux enfants ; les parents devront rester au portail en maternelle et en bas du plan incliné en élémentaire ou sur le stade.

En fonction du nombre d'enfants en maternelle, la sieste sera effectuée pour un premier groupe dans le dortoir des maternelles, pour un second groupe au centre de loisirs.

Temps de récréation échelonné pour limiter le nombre d'enfants dans la cour.

Entrée matérialisée sur 2 à 3 points en élémentaire et sur 2 points en maternelle avec règles de distanciation.

**La cantine**

Capacité d'accueil en protocole sanitaire : **60 enfants** maximum par service soit 4 enfants sur une table de 8. 1 à 3 services envisagés.

Notre prestataire Yvelines Restauration livrera des repas chauds en barquette individuelle.

Obligation de commander les repas 8 jours à l'avance soit avant le 4 mai.

**Le centre de loisirs**

Ouverture **après accord de la DDCS** (Direction départementale de la cohésion sociale) le mercredi et en périscolaire matin et soir dans la limite autorisée (10 enfants par salle à ce jour).

Limitation de l'utilisation des jeux pour un nettoyage régulier.

Seront prioritaires, le personnel désigné par la préfecture (enfants des soignants, gendarmes...), et les enfants déjà inscrits auparavant le mercredi, le matin, le soir.

Si plus de 20 inscrits, un roulement un mercredi sur deux sera proposé et un roulement sur le soir.

**La mairie contribue au retour à l'école de vos enfants pour leur bien-être et également afin de permettre la reprise du travail des parents.**

**Nous mettons tout en œuvre pour le respect des règles sanitaires demandées. Les adultes auront des masques ou des visières fournis par la mairie. Le nettoyage des mains de tous sera supérieur aux habitudes (attention : gel hydro alcoolique interdit pour les enfants à ce jour).**

Daniel PICARD, le Maire - Isabelle ROGER, adjointe aux affaires scolaires

Les équipes pédagogiques représentées par Mesdames Boulard et de Swetschin

Le centre de loisirs, représenté par Marie Villette et Coraline Tourbatez

Monsieur François Sorret, représentant des parents d'élèves, Président de « Paroles »